

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, pour épargner la Chambre, le député devrait passer une demi-heure avec son collègue, le député de Papineau, qui était ministre des Postes quand ce service est devenu une société d'État. Le député de Papineau pourrait enseigner au député quel est le rôle d'une société d'État.

L'ITINÉRAIRE D'UN CAMION DES POSTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je m'adresse au même ministre.

[Français]

Monsieur le Président, les femmes et les enfants de Saint-Maurice de L'Échouerie ont occupé leur bureau de poste pour attirer l'attention sur leur situation. C'est que le camion des Postes passe devant leur porte, passe devant leur bureau de poste pour aller plus loin à un autre village sans arrêter, afin d'y déposer leur courrier. Pourquoi ce camion ne peut-il pas s'arrêter dans ce village? Pourquoi pas? Est-ce qu'il est nécessaire pour les gens, pour les femmes et les enfants, de risquer des actions criminelles afin de «faire leur point» et pour avoir un bon service?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, aux déclarations de députés que prévoit l'article 21 du Règlement, avant la période des questions, le député a affirmé que, au bureau de poste principal de Winnipeg, il était impossible d'acheter un timbre à l'effigie de la reine. On me dit que la station postale A de Winnipeg a un stock de 10 000 timbres à l'effigie de la reine.

Je vais transmettre la question, déclaration ou intervention du député, quelle que soit la décision, à la Société des postes et lui demander sa réaction, ce que le député semble incapable de faire de lui-même.

M. Keeper: Monsieur le Président, les conservateurs trouvent peut-être cela drôle, mais un Winnipegois de ma circonscription m'a écrit pour me dire qu'il ne pouvait pas acheter de timbre à l'effigie de la reine à Winnipeg.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député.

[Français]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je veux savoir du ministre s'il est conscient du fait que lorsque les gens ordinaires ne peuvent pas utiliser le Parlement pour donner voix à leurs besoins, ils ont seulement une alternative: c'est l'action directe ou être victimes. Est-ce que ce ministre ne serait pas prêt à prendre ses responsabilités comme ministre du

Parlement pour agir afin de protéger les gens contre les actions arbitraires de la bureaucratie?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, quand la Loi sur la Société canadienne des postes a été soumise au comité, Jean-Claude Parrot, le président du Syndicat des postiers du Canada a déclaré: «Nous espérons que la direction des Postes constituée en société d'État aura le pouvoir de décider et d'agir.»

C'est ce qui est arrivé. La question du député concerne la direction. Pourquoi, à l'exemple de son chef, ne laisse-t-il pas faire la direction?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE LAC MICHIGAN—LE PROJET DE DÉTOURNER DES EAUX AUX ÉTATS-UNIS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et a aussi trait au projet de détournement d'une partie de l'eau du lac Michigan dans le Mississippi.

Tout à l'heure, le ministre a déclaré que le gouvernement américain avait donné l'assurance que le gouvernement canadien serait consulté tout au long du processus, ce qui ne laisse rien présager de bon et n'est pas sans rappeler l'affaire du *Polar Sea* empruntant le passage du Nord-Ouest.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada est prêt à s'unir aux Américains qui se sont adressés aux tribunaux de leur pays pour s'opposer à ce projet de dérivation de l'eau du lac Michigan dans le Mississippi ou s'il attendra d'être mis devant le fait accompli comme dans le cas du *Polar Sea*?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député doit savoir que la Cour suprême est l'organisme de réglementation compétent dans cette affaire. D'après mes renseignements, aucun programme officiel n'a encore été lancé.

● (1450)

Il n'y a pour le moment qu'une proposition faite par le gouverneur d'un État. Les États voisins s'y opposent vigoureusement et, si j'ai bien compris, le gouvernement américain aussi.

Si, à un moment ou à un autre, le gouvernement jugeait utile d'intervenir—et j'ignore si ce serait comme le recommande le député—le député peut avoir l'assurance qu'au nom des Canadiens, et dans leur intérêt, nous prendrions toutes les mesures nécessaires, comme nous l'avons toujours fait devant des projets aussi insensés.